

Communiqué de l'AFPS

Il faut retirer son permis de tuer à Israël !



Après un été particulièrement meurtrier, la Palestine occupée a connu ce 26 septembre un dimanche sanglant : 5 assassinats lors d'intrusions d'une extrême violence dans 2 villages palestiniens (Biddu au nord de Jérusalem et Burqin dans le nord de la Cisjordanie).

Dans le même temps les forces d'occupations ont tiré à balles réelles dans plusieurs localités de Cisjordanie faisant de nombreux blessés. Plusieurs jeunes palestiniens ont également été arrêtés (dont 7 dans le gouvernorat de Jénine).

Les violences de l'armée d'occupation se sont poursuivies dans la soirée et dans la nuit avec leur lot de blessés et d'arrestations.

Vendredi, le village de Beita près de Naplouse, en résistance depuis des mois contre le vol de ses terres, connaissait l'assassinat du septième de ses habitants lors d'une manifestation de la résistance populaire palestinienne.

Cette répression acharnée de l'armée israélienne à l'encontre du peuple palestinien est la seule réponse qu'apporte l'État d'Israël à la volonté indéfectible du peuple palestinien de mettre fin à l'occupation et à la colonisation de sa terre ainsi qu'à ce régime d'apartheid israélien.

Ces violations répétées du droit international et des droits humains ne sont rendues possibles que parce que la communauté internationale, par un silence complice, donne un permis de tuer au Premier ministre israélien, Naftali Bennett.

L'été a été marqué en Palestine occupée par des dizaines de morts palestiniens dont des enfants pris pour cibles par une armée sans aucune morale. Et par des centaines d'arrestations, des milliers de blessés, des dizaines de maisons et de structures palestiniennes détruites. En route pour l'Assemblée Générale des Nations unies, Naftali Bennett a assuré de sa totale confiance les soldats israéliens à la gâchette de plus en plus facile.

Il faut que cela cesse ! Il faut en finir avec l'impunité d'Israël ! Il faut arrêter la main de l'assassin !

Les chefs d'États et de gouvernements rassemblés à l'AG des Nations unies vont-ils s'afficher aux côtés du premier ministre d'un État criminel ou vont-ils enfin marquer un coup d'arrêt ?

Le Conseil national palestinien a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies d'assurer la protection internationale du peuple palestinien. Combien de temps encore cette demande va-t-elle rester sans réponse ? Combien de morts, de blessés, d'emprisonnements avant qu'il soit entendu ?

Le ministre des Affaires étrangères palestinien exhorte la Cour Pénale Internationale d'accélérer son enquête sur les crimes de guerre israéliens contre les Palestiniens. Sa demande est légitime et doit être entendue, les États dont la France doivent soutenir l'action de la CPI et le faire savoir.

Comment comprendre le silence assourdissant fait autour de ces crimes ?

L'AFPS demande que les représentants de la France s'expriment à l'Assemblée générale des Nations Unies pour affirmer sans aucune ambiguïté que la France n'entend plus passer sous silence les crimes commis par l'État d'Israël. Elle doit poser des actes concrets, dont des sanctions, pour imposer la protection du peuple palestinien et le respect du droit.

Le Bureau National de l'AFPS,

le 27 septembre 2021